

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



Santé- Social

Objectifs

- Connaître les orientations de la loi du 2 janvier 2002- Savoir définir ce qu'est un projet individualisé (pourquoi , pour qui ?)- Aider la personne ou son représentant légal, ou sa famille à exprimer ses attentes et devenir acteur du projet.

Contenus

Le concept de projet d'accompagnement individualisé selon la loi du 2 janvier 2002 La co-construction du projet : – Aider la personne à affiner la compréhension de sa situation, de ses difficultés, – Aider la personne à exprimer ses attentes et construire avec elle le cadre d'un accompagnement personnalisé La mise en oeuvre du projet personnalisé (les différentes phases du projet) : – Observation de l'usager dans son contexte et analyse des éléments principaux – Recueil des données – Formulation des hypothèses d'action – Mobilisation des familiaux et/ou des professionnels concernés – Mise en place d'une procédure d'accompagnement et de suivi – Évaluation des résultats obtenus et ajustements des actions si nécessaire

Pré-requis

Maîtrise minimale de l'informatique

Public concerné

Validation

Attestation de formation